

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
10 JUIN 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 10 juin 2019, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Robert Morin
Nathalie Bellavance	Nathalie Ricard
Dany St-Pierre	André Fontaine
Réal Leclerc	Jacques Demers
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud
Simon Paquin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Alain Marcoux, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint développement durable, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

Était absente Madame la conseillère Caroline Desbiens.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 22 et 29 mai 2019.
- La lettre du directeur général des élections, datée du 7 mai 2019, informant que, suite à leur demande, il retire l'autorisation au parti Action Terrebonne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 263-06-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

RÉSOLUTION NO : 264-06-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (263-06-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (264-06-2019);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2019 (265-06-2019);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Nomination – maire suppléant (266-06-2019);
- 5.2 Adoption du règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires numéro 717-1 et remplaçant le règlement numéro 717 (267-06-2019);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 718-1 modifiant le règlement numéro 718 créant les commissions du conseil – ajout dans la mission pour certaines commissions du suivi de la gouvernance et de la reddition de compte auprès des organismes mandataires (268-06-2019);
- 5.4 Adoption du règlement numéro 733 permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 891 439 du cadastre du Québec situé au 3040, rue Brochu, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1) (269-06-2019) ;
- 5.5 Dépôt et avis de motion du projet de règlement numéro 723-3 modifiant l'annexe « E » du règlement de tarification 723 (270-06-2019);
- 5.6 Adoption de soumission – travaux d'amélioration de la sécurité des usagers de la caserne no 5 située au 1105, rue Armand-Bombardier (271-06-2019);

6. TRÉSORERIE

7. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 7.1 Engagement de la Ville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – plan de gestion des débordements décrivant les mesures compensatoires – projet de construction de cinq (5) bâtiments multifamiliaux à l'intersection des rues Léveillé et Grenon (272-06-2019);
- 7.2 Adoption de soumission – démolition et construction du nouveau chalet au parc Saint-Sacrement (273-06-2019);
- 7.3 Adoption de soumission – réfection d'asphalte diverse et coupe 24 et 72 heures (274-06-2019);
- 7.4 Renouvellement du contrat (2^e renouvellement d'un an) – service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé – Navada Ltée (275-06-2019);
- 7.5 Renouvellement du contrat (2^e renouvellement d'un an) – entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la Pinière et de ses composantes – Nordikeau inc. (276-06-2019);

8. URBANISME

- 8.1 ~~Dérogations mineures (retiré);~~
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (277-06-2019);
- 8.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3995, rue Bigras (278-06-2019);
- 8.4 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3561, rue Major (279-06-2019);
- 8.5 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 701, montée Masson (280-06-2019);
- 8.6 ~~Usage conditionnel – « gymnase et club athlétique (code 7425) » – 3551, boulevard des Entreprises (retiré);~~
- 8.7 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2019 relatif aux demandes de modification réglementaire (281-06-2019);
- 8.8 Adoption du règlement numéro 1001-299 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – modification de l'article 448 concernant la superficie de terrain à céder et somme d'argent à verser (282-06-2019);
- 8.9 Adoption du règlement numéro 1002-010 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 – modifier les articles 35 et 38 concernant la superficie de terrain à céder et somme d'argent à verser ainsi que la valeur du terrain lors d'une cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels (283-06-2019);

- 8.10 Adoption du règlement numéro 1009-002 modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 – modifier l'article 265 afin d'utiliser la valeur marchande pour établir la valeur du terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels (284-06-2019);
- 8.11 Adoption du projet de règlement numéro 1000-032 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 – exclusion de deux lots du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (285-06-2019);
- 8.12 Avis de motion – projet de règlement numéro 1000-032 (286-06-2019);
- 8.13 Adoption du projet de règlement numéro 1001-302 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 (rue Durivage) à même le transect T3-14 d'Urbanova (287-06-2019);
- 8.14 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-302 (288-06-2019);
- 8.15 Adoption du projet de règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure deux lots (rue Durivage) du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (289-06-2019);
- 8.16 Avis de motion – projet de règlement numéro 1009-004 (290-06-2019);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (291-06-2019);
- 9.2 Autorisation du versement – subvention – SODECT (292-06-2019);
- 9.3 Nomination de citoyens sur le conseil d'administration d'organismes mandataires (293-06-2019);
- 9.4 Autorisation – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 – nomination d'un responsable du dossier et de la personne pour le suivi de la demande d'aide financière (294-06-2019);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Autorisation – création et nomination du poste de « chargé de projets, chantiers et infrastructures » et adoption du nouvel organigramme de la Direction du génie et environnement (295-06-2019);
- 10.2 Autorisation – création d'un poste de contremaître et adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, division de la voirie et de l'hygiène du milieu (296-06-2019);
- 10.3 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2019-01-BL - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 – nouveau texte officiel du « Régime complémentaire de retraite des cols blancs de la Ville de Terrebonne » (297-06-2019);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra en plein air au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost, et en cas de pluie la séance se tiendra à l'endroit habituel, soit à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 8 juillet 2019, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (298-06-2019).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 265-06-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2019 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 266-06-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE Madame la conseillère Brigitte Villeneuve soit nommée maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

Lorsque le maire est absent, que Madame la conseillère Brigitte Villeneuve soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

QUE le conseil municipal remercie Madame la conseillère Nathalie Ricard pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-06-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires remplaçant le règlement numéro 717, soit adopté sous le numéro 717-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 268-06-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement 718 créant les commissions du conseil afin d'ajouter dans la mission, pour certaines commissions, le suivi de la gouvernance et de la reddition de compte auprès des organismes mandataires, soit adopté sous le numéro 718-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 269-06-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 891 439 du cadastre du Québec situé au 3040, rue Brochu, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 733.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 270-06-2019

Le conseiller Simon Paquin donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 723-3 modifiant l'annexe « E » du règlement de tarification pour y ajouter le montant à payer pour l'évaluation de la valeur d'un terrain pour la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 271-06-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'amélioration de la sécurité des usagers de la caserne no 5 située au 1105, rue Armand-Bombardier (SA19-1003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 avril 2019 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 mai 2019 à 11 h , à savoir :

Construction Serge Bergeron inc.	199 671,33\$ t.t.c.
Deroc Construction inc.	212 128,88\$ t.t.c.
Gestion MGD inc.	223 067,14\$ t.t.c.
Construction P. Stafford inc.	235 411,32\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Serge Bergeron inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 17 mai 2019 par Mme Sonia Simard, architecte de la firme Éric Painchaud, architecte et associés inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 22 mai 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 148 596,38\$ (t.t.c.)

ATTENDU la nécessité de relocaliser temporairement les employés durant les travaux à l'extérieur de la caserne dans un module d'habitation ;

ATTENDU la vérification juridique du 27 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Serge Bergeron inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 30 mai 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-662-REC du comité exécutif du 5 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION SERGE BERGERON INC.**, datée du 14 mai 2019, pour des travaux d'amélioration de la sécurité des usagers de la caserne no 5 située au 1105, rue Armand-Bombardier, le tout pour un montant de 173 665\$ (taxes en sus).

QUE soit alloué un montant supplémentaire de 20 700\$ (taxes en sus) pour la location et les frais de vidange du réservoir septique du module d'habitation des employés.

QUE soit alloué un montant supplémentaire de 931,46\$ (taxes en sus) pour le branchement électrique du module d'habitation.

QUE soit alloué un montant supplémentaire de 25 000\$ comme provision pour pallier d'éventuels imprévus en chantier.

QUE les montants soient pris à même le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0206 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 272-06-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

Suivant la recommandation CE-2019-647-REC du comité exécutif du 29 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, dans le but de permettre le projet de construction de cinq (5) bâtiments multifamiliaux à l'intersection des rues Léveillé et Grenon, lequel requiert un certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*, s'engage à :

- Faire parvenir au MELCC un plan de gestion des débordements signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements de l'ouvrage de dérivation TD-1 et celui touché par le poste de pompage Comtois selon un échéancier à convenir avec le MELCC (maximum de 3 ans);
- Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MELCC (maximum de 5 ans);

- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur des secteurs visés par le plan de gestion des débordements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 273-06-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la démolition et la construction du nouveau chalet au parc Saint-Sacrement (SA19-9008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 10 avril 2019 et dans le journal La Revue le 17 avril 2019 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 mai 2019 à 11 h 01, à savoir :

6330614 Canada inc. (Constech)	1 828 246,81\$ t.t.c.
Construction Julien Dalpé inc.	1 849 271,09\$ t.t.c.
Constructions Larco inc.	1 933 879,50\$ t.t.c.
Les Entreprises Pera <i>non conforme</i>	2 239 976,29\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 6330614 Canada inc. (Constech) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 17 mai 2019 par Mme Marie-Ève Danis, architecte de la firme Hébert Zurita Danis Smith Architectes ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 mai 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 498 657,39\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 31 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 6330614 Canada inc. (Constech) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 avril 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-684-REC du comité exécutif du 5 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Robert Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **6330614 CANADA INC. (CONSTECH)**, datée du 13 mai 2019, pour la démolition et la construction du nouveau chalet au parc Saint-Sacrement, le tout pour un montant de 1 590 125,51\$ (taxes en sus).

QU'un montant de 1 036 500\$ (taxes en sus) soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 705, qu'un montant de 234 902,10\$ (taxes en sus) soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 536 et qu'un montant de 318 723,41\$ (taxes en sus) soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de dix (10) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0210 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 274-06-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'asphalte diverse et coupe 24 et 72 heures (SA19-9029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 avril 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 mai 2019 à 11 h 01, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	553 547,14\$ t.t.c.
Pavages Chartrand inc.	1 131 764,23\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 mai 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 449 868,43\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 juin 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-685-REC du comité exécutif du 5 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 23 mai 2019, pour la réfection d'asphalte diverse et coupe 24 et 72 heures, le tout pour un montant de 481 450\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0229 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 275-06-2019

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 469-12-2017, adoptée le 11 décembre 2017, acceptant la soumission de la société Navada Ltée pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé pour un contrat d'un (1) an au montant de 160 375,18\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9061) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9061 pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé a été renouvelée pour une première année (résolution 529-10-2018), arrive à échéance le 10 décembre 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 165 752,55\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,668%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 mai 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-679-REC du comité exécutif du 5 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 11 décembre 2019, la soumission pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé avec la société **NAVADA LTÉE** au montant de 144 163,99\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0195 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 276-06-2019

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 223-06-2017, adoptée le 12 juin 2017, acceptant la soumission de la société NORDIKeau inc. pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes pour un contrat d'un (1) an au montant de 181 575,42\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9026) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9026 pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes a été renouvelée pour une première année (résolution 228-05-2018), et arrive à échéance le 11 juin 2019 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article V du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 186 919,32\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,668%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 22 mai 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-682-REC du comité exécutif du 5 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 12 juin 2019, la soumission pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes avec la société **NORDIKEAU LTÉE** au montant de 162 573,88\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0194 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 277-06-2019

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai et du 23 mai 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai et du 23 mai 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 16:

- 1. 2019-00181 Projet de rénovation d'une habitation unifamiliale et ajout d'une terrasse
583, rue Blondin / lot 2 915 619
Lizée Matthieu**

QUE le conseil municipal autorise les travaux proposés relativement à une habitation unifamiliale selon les documents soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00181 ».

- 2. 2019-00173 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
rue du Campagnol / lots 4 303 107 et
4 301 490
Les Entreprises Réjean Goyette inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Entreprises Réjean Goyette inc. et le plan d'implantation réalisé par M. Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # 2019-00173 ».

- 3. 2019-00182 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial
2053, chemin Gascon / lot 3 264 452
2327-5845 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure pour le commerce « Bijouterie J'Adore » selon le plan réalisé par M. Éric Bourdage, le tout identifié « Annexe # 2019-00182 ».

QUE le conseil municipal autorise la modification de la couleur des enseignes existantes pour le commerce « Bijouterie J'Adore » selon le plan réalisé par M. Éric Bourdage, le tout identifié « Annexe # 2019-00182 », et ce, à la condition suivante :

- Que les enseignes existantes ne soient pas modifiées au niveau de la dimension, forme, localisation, inscription.

- 4. 2019-00178 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial
1365, Grande Allée / lots 4 288 545 et
3 382 780
10896110 Canada inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale « DOLLARAMA » selon le plan réalisé par TLA architecte, le tout identifié « Annexe # 2019-00178 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « DOLLARAMA » selon le plan réalisé par Enseignes Dominion, le tout identifié « Annexe # 2019-00178 », et ce, à la condition suivante :

- Que le parement métallique existant ne soit pas peint (en vert) à l'exception de celui où se situe l'enseigne.

5. **2019-00193** **Projet de construction d'un bâtiment accessoire (remise) de type résidentiel**
194, rue Louis-Lepage / lot 2 440 179
9180-3320 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire d'une remise selon le devis réalisé par M. Raymond Lyonnais, le tout identifié « Annexe # 2019-00193 ».

6. **2019-00194** **Projet d'affichage de type commercial**
« Notre-Bœuf-de-Grâce »
1115, montée des Pionniers / lots 4 505 731
et 4 474 487
Access Signs

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Notre-Boeuf-de-Grâce » selon le plan réalisé par Access Signs, le tout identifié « Annexe # 2019-00194 ».

7. **2019-00155** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
1066, rue Saint-Antoine / lot 3 688 893
MKJM et Dupré Développement inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure selon les plans, élévations et perspective réalisés par M. Christian Zarka, architecte, le tout identifié « Annexe # 2019-00155 », et ce, à la condition suivante :

- Qu'une demande de dérogation mineure soit déposée relative à la distance minimale entre les deux entrées charretières.

8. **2019-00079** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
1892, chemin Saint-Charles / lots 1 945 410
et 1 945 411
Simon Drouin

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et perspective réalisés par ST-MARTIN Architecture et le plan projet d'implantation réalisé par M. Gilles Lebel, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # 2019-00079 ».

9. **2019-00186** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
2624, chemin Saint-Charles / lot 1 947 578
Miriane Majeau

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Rénovation GLF, le tout identifié « Annexe # 2019-00186 ».

- 10. 2019-00213 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
3690, chemin Saint-Charles / lots 1 948 360
et 1 948 361
Timmy Ste-Croix**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié «Annexe # 2019-00213 ».

- 11. 2019-00170 Projet d'installation d'une clôture
279, rue Sainte-Marie / lot 6 242 335
Gestion M.K.J.M. inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'ajout d'une clôture selon le plan réalisé par M. Christian Zarka, architecte, le tout identifié «Annexe # 2019-00170 ».

- 12. 2019-00208 Projet de modification d'un projet de construction de type résidentiel
808, rang Saint-François / lot 2 919 431
Construction Sylvain Cloutier inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Christian Zarka, architecte, le plan d'implantation réalisé par Groupe XYZ et le plan des aménagements paysagers réalisé par Dumoulin aménagement paysager, le tout identifié « Annexe # 2019-00208 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l'élévation avant secondaire du bâtiment 2 corresponde à l'élévation avant secondaire du bâtiment 1.
2. Qu'une servitude soit enregistrée pour l'aire de stationnement extérieure partagée.
3. Qu'un plan de gestion des eaux pluviales soit déposé et approuvé par la Ville de Terrebonne avant l'émission du permis de construction.
4. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - Pour l'ensemble des aménagements paysagers : un montant de 17 500 \$.
5. Que la clôture de saule séché de 2 mètres soit conservée au plan d'aménagement paysager.
6. Que la haie de cèdres proposée par le demandeur le long de la ligne arrière soit facultative.

- 13. 2019-00177 Projet de construction accessoire (écran d'intimité) de type résidentiel
3481, rue Saint-Jean / lot 1 891 085
Francine Thibeault**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'installation d'un écran d'intimité en cour arrière selon le croquis réalisé par les demandeurs et le prospectus présentant le style et le matériau utilisé, le tout identifié « Annexe # 2019-00177 ».

- 14. 2019-00189 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
634, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 040
Jean-Claude Grondin**

QUE le conseil municipal autorise les travaux de rénovation extérieure proposés à un immeuble de type résidentiel selon les documents soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe 2019-00189 ».

- 15. 2019-00163 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
côte de Terrebonne / lot 6 189 610
Pierre Lépinay**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon le plan des élévations réalisé par Dessin Drummond, la planche des matériaux et couleurs ainsi que le plan projet d'implantation réalisés par le requérant, le tout identifié « Annexe # 2019-00163 », et ce, à la condition suivante:

- Que la dimension de l'entrée charretière localisée sur la 20^e avenue ne doit pas dépasser 7 mètres, tel que prévu au règlement de zonage numéro 1001.

- 16. 2019-00172 Projet d'installation d'une clôture en cour latérale
594, rue Théberge / lot 2 440 518
Gilles Amyot**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'installation de clôture selon le croquis réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe #2019-00172 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 278-06-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 12 juillet 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3995, rue Bigras;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03045), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 29 mai 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3995, rue Bigras, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 279-06-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 9 août 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3561, montée Major;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03172), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 16 mai 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3561, montée Major, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 280-06-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 12 juillet 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 701, montée Masson;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03743), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 22 mai 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 701, montée Masson, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 281-06-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2019 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 282-06-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser, soit adopté sous le numéro 1001-299.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 283-06-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser, soit adopté sous le numéro 1002-010.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 284-06-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1009 afin d'utiliser la valeur marchande pour établir la valeur du terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, soit adopté sous le numéro 1009-002.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 285-06-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1000-032 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 286-06-2019

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1000-032 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 287-06-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1001-302 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 288-06-2019

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-302 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 289-06-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 290-06-2019

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 291-06-2019

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 10 juin 2019 au 9 juin 2020, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.	A1
27e Groupe Scout Lachenaie	B1
Association des parents du corps de cadets 2729 inc.	B1
Association du hockey mineur de La Plaine	B1
Club de judo Lachenaie	B1
Troupe Création Danse inc.	B1
Association québécoise de loisirs folkloriques – Région Rive Nord	B4
Les Oeuvres de Galilée	C1
Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Lanaudière	D4
Club Photo Terrebonne	G1
La Garde de Lachenaie inc.	G1
Société d'histoire de la région de Terrebonne	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 292-06-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

Suivant la recommandation CE-2019-691-REC du comité exécutif du 5 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le versement de la subvention de 1 855 000\$ à la SODECT, le tout suivant le protocole d'entente signé en 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0209 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 293-06-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2019-693-REC du comité exécutif du 5 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tel que prévu à la « Politique de gouvernance des organismes mandataires » nomme sur le conseil d'administration des organismes mentionnés, pour une période de deux (2) ans débutant le 10 juin 2019, les citoyens suivants :

Organismes	Citoyens-administrateurs
Cité GénérAction 55+	Alban Asselin Robert Quintal
Société de Développement Culturel de Terrebonne (SODECT)	Karine Desrochers Audrey Gilbert
Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)	Karim Mabrousky Sébastien Dulude Annick Lalonde
VERTerrebonne	Anick Houle-Foucher Stéphanie Bourque

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 294-06-2019

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

Suivant la recommandation CE-2019-659-REC du comité exécutif du 5 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (Volet 1 - soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés) - Appel de projets 2019-2020 et désigne :

- M. Simon Paquin, conseiller municipal, à titre de responsable du dossier « Aînés »;
- M. Marc-André Plante, maire, à titre de représentant de la Ville de Terrebonne pour le suivi de demande d'aide financière.

QUE soit autorisé le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le « formulaire – demande de soutien, volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux lors du dépôt de la demande de soutien à la démarche d'élaboration du plan d'action en faveur des aînés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 295-06-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2019-671-REC du comité exécutif du 5 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de « chargé de projets, chantiers et infrastructures » à la Direction du génie et environnement et nomme M. Steven Nantel à ce poste, à compter du 17 juin 2019.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction du génie et environnement, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 296-06-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2019-673-REC du comité exécutif du 5 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un (1) poste de contremaître à la Direction de l'entretien du territoire et adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la modification de la structure soit effective en date de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 297-06-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2019-01-BL à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, afin d'intégrer le nouveau texte officiel du « Régime complémentaire de retraite des cols blancs de la Ville de Terrebonne » à leur convention collective, le tout suivant la recommandation CE-2019-672-REC du comité exécutif du 5 juin 2019.

ADOPTÉ

Les conseillères Nathalie Ricard et Nathalie Lepage ainsi que les conseillers Éric Fortin et Simon Paquin prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Monsieur Yan Maisonneuve, président de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité donne un compte rendu des activités de la commission qu'il préside.

RÉSOLUTION NO : 298-06-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier
